Politique Développement Durable

Objectif

La gestion des infrastructures routières a un impact sur le tissu social et économique des régions environnantes et Ascendi se soucie d'atténuer les impacts négatifs éventuels en assurant l'intégration, la valorisation et la promotion des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.
La conceptualisation et la mise en place de cette intention reposent sur l'intégration volontaire de ces préoccupations dans les modèles de développement de l'activité opérationnelle et dans la relation avec les entités partenaires, en cherchant à correspondre aux attentes de toutes les parties prenantes et en améliorant le présent sans compromettre le futur

Principes directeurs

La politique du développement durable d'Ascendi est guidée par les principes suivants:

Environnemental

- Contribuer activement à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité conformément à ce qui est préconisé dans les politiques de l'environnement et de la biodiversité;
- Promouvoir la décarbonation conformément à la politique de gestion énergétique;
- Promouvoir des mesures de contrôle et d'atténuation de l'empreinte carbone tout au long de la chaîne de valeur conformément à ce qui est prévu dans la politique des achats durables.

Social

- Fournir un environnement de travail sûr et sain, conformément à ce qui est prévu dans la politique en matière de santé et de sécurité au travail;
- Permettre d'avoir une expérience professionnelle stimulante et gratifiante, à l'origine d'un climat de loyauté et d'engagement mutuel, ainsi que de l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle;
- Promouvoir les droits humains et du travail, l'égalité, la diversité, l'inclusion et la non-discrimination, conformément à la politique en matière de diversité et d'inclusion;
- Augmenter la méritocratie et l'égalité au niveau de l'accès aux opportunités de développement personnel et professionnel, promus par la politique des ressources humaines;
- Créer une relation positive et solide avec les communautés locales, en contribuant au développement conformément à ce qui est prévu dans la politique des dons et parrainages.

Gouvernance

- Constituer une valeur durable pour toutes les parties prenantes;
- Adopter des pratiques de lutte contre la corruption, de transparence, de sécurité et de confidentialité, conformément aux politiques de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles et de sécurité de l'information;

- Sensibiliser les parties prenantes aux questions éthiques en promouvant ce qui est spécifié dans le code de conduite ;Implementing and maintaining a strategy focused on sustainability, ensuring its adequate monitoring and promoting continuous improvement and regular reporting;
- Mettre en place et maintenir une stratégie de développement durable, en assurant son contrôle et son évaluation systématique, tout en promouvant son amélioration continue et un rapport régulier sur elle.

15 décembre 2022